



Enseignement supérieur et numérique : connectez-vous !

Un rapport de l'Institut Montaigne présidé par Gilles Babinet, entrepreneur dans le digital et Edouard Husson, Vice-président de l'université Paris Sciences et Lettres (PSL)

Paris, le 28 juin 2017 - L'enseignement supérieur français est confronté à de nombreux défis : hausse constante des effectifs, stagnation dans les classements internationaux, impasses budgétaires et insertion professionnelle des étudiants insuffisamment performante. Si des réformes ont été menées depuis la fin des années 1990, il reste encore aujourd'hui un sentiment d'inachevé.

Afin d'opérer rapidement la mutation et la modernisation des établissements d'enseignement supérieur français, l'Institut Montaigne appelle les pouvoirs publics à mener des réformes structurelles au niveau national et européen. Les institutions d'enseignement supérieur, en formation initiale et continue, peuvent notamment tirer parti des potentialités du numérique pour accroître la qualité de leurs modèles pédagogiques, renforcer l'insertion professionnelle des étudiants et améliorer leur attractivité, en France et à l'étranger.

"Il est urgent d'imaginer un système d'enseignement qui valorise la créativité individuelle et le travail collectif, la pensée de rupture, le goût de l'expérimentation ; qui facilite les parcours pluridisciplinaires, qui enseigne les matières essentielles et, au-delà, qui invite à des allers-retours réguliers entre recherche fondamentale et recherche appliquée." expliquent Gilles Babinet, entrepreneur dans le digital et Edouard Husson, Vice-président de l'université Paris Sciences et Lettres (PSL), tous deux co-présidents du groupe de travail de l'Institut Montaigne.

L'autonomie par le numérique

Les réformes dessinées dans ce rapport ne pourront s'entreprendre sans une autonomisation accrue des universités. Elle devra permettre aux établissements de former efficacement les étudiants aux compétences techniques du digital mais également aux compétences induites par les bouleversements numériques : capacités d'anticipation, développement de l'esprit critique, créativité, etc.

Faire entrer l'université française dans l'ère digitale est la meilleure incitation pour aller au bout de l'autonomie. Dans bien d'autres établissements à travers le monde, la digitalisation de l'université et de son système de pilotage est une évolution naturelle déjà largement enclenchée.

Une maîtrise accrue des données, le développement des bons outils de pilotage mais aussi le basculement dans l'innovation ouverte contribueront à parachever l'autonomie déjà engagée de nos universités. Cette évolution requiert un investissement non négligeable dans les systèmes d'information et leur interconnexion. Une véritable simplification du pilotage et des économies sont attendues de ces évolutions.

Former par le numérique

La révolution des compétences et des métiers ne fait que débiter. Les cycles d'innovation se resserrent et de nouvelles compétences émergent, à un rythme toujours plus soutenu, sans qu'une offre de formation adaptée ne puisse les accompagner. L'informatisation toujours plus poussée de l'économie conduit à faire de la maîtrise des technologies de l'information et de la communication (TIC) une composante indispensable de tous les cursus.

Au-delà des strictes compétences numériques et techniques, l'enjeu n'est plus tant de maîtriser les compétences propres à son emploi à des fins d'exécution, mais de pouvoir anticiper les mutations de la société, développer un esprit critique et créatif. La formation au numérique, bien qu'essentielle au sein des formations universitaires, doit être renouvelable et accessible tout au long de la vie. Dans l'économie de la créativité qui émerge, les étudiants ne doivent donc plus tant apprendre qu'apprendre à apprendre, c'est-à-dire être préparés à compléter leur formation tout au long de leur cursus professionnel.

Former au numérique

Tant sur la formation technique que théorique, les résultats de la France et de ses voisins européens sont loin d'être satisfaisants et, faute de formation adaptée, ce sont près de 800 000 postes qui seront non pourvus dans le secteur des TIC dans l'Union européenne en 2020.

La connectivité, l'utilisation d'internet par la population et l'intégration des technologies numériques par les entreprises sont les domaines dans lesquels la France présente des résultats relativement en dessous de la moyenne en occupant respectivement les 20ème, 17ème et 18ème positions. 42 % des entreprises (contre 38 % au niveau de l'UE à 28) qui ont recruté/essayé de recruter des spécialistes en TIC en 2015 ont déclaré avoir eu des difficultés à pourvoir les postes.

Par ailleurs, les prévisions montrent que la France pourrait atteindre 2,9 millions d'étudiants en 2025, soit 350 000 étudiants de plus qu'en 2015 : mieux diriger des effectifs en croissance rapide, face à des besoins également en croissance, vers les formations les plus performantes sur le plan économique et social est indispensable.

Le numérique, à la fois comme outil de rationalisation et de meilleure gestion de nos établissements, mais également comme savoir fondamental à délivrer aux étudiants, doit faire partie intégrante des réformes de notre système d'enseignement supérieur. Il permet, grâce à l'innovation pédagogique, de modifier les apprentissages, d'individualiser les parcours et de lutter efficacement contre le décrochage à l'université.

PROPOSITIONS DE L'INSTITUT MONTAIGNE

Permettre aux universités de relever le défi numérique, par une autonomie accrue et des données partagées.

Proposition n°1 Grâce à des données fiabilisées et à des outils d'aide au pilotage, rénover les prochaines vagues de contractualisation des universités et des Communautés d'universités et d'établissements (Comue) pour aboutir à une simplification administrative de la tutelle des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et à un parachèvement de leur autonomie.

Proposition n°2 Permettre un accès libres aux données issues de la recherche et aux espaces d'innovation ouverte, notamment par la poursuite de la modernisation et de la numérisation des bibliothèques.

Proposition n°3 Consacrer un nouveau financement de type PIA (programme d'investissements d'avenir) au développement systématique d'une « souveraineté numérique » française enracinée dans un effort de recherche de grande ampleur. Ces financements permettront l'épanouissement de la créativité française et européenne, tout en entraînant des retombées économiques positives.

Former par le numérique

Proposition n°4

Grâce à une concertation nationale sur les modalités et usages du numérique dans l'enseignement supérieur, renouveler le modèle économique des universités et des écoles, en suivant trois priorités :

- renforcer l'offre et l'organisation des formations : développer la pédagogie numérique, y compris pour la formation continue, créer des contenus dynamiques, évolutifs et collaboratifs ;
- accroître l'investissement national pour la rénovation pédagogique : développer de façon très significative
- le dispositif des Congés pour Recherche ou Conversion Thématique ;
- amorcer une grande transformation de la vie étudiante : investir dans de nouveaux équipements

Former au numérique et à ses enjeux

Proposition n°5

Développer l'activité de laboratoires de recherche et de lieux d'expérimentation en sciences de l'éducation et numérique, pour l'enseignement supérieur et la recherche.

Proposition n°6

Former aux enjeux juridiques, éthiques et de sécurité, sur l'établissement des normes, la protection des données, le développement de la recherche sur le blockchain, la mise en place de modules de sensibilisation à l'éthique des données, etc., par le développement de :

- la recherche collaborative,
- l'incubation des entreprises issues des processus de recherche publique,
- la mise en place d'« initiatives early-stage » dans le numérique,
- la simplification des règles de PI de la recherche.

Former tout au long de la vie aux métiers de l'ère numérique

Proposition n°7

Améliorer l'orientation et préparer aux métiers de l'ère numérique grâce à :

- une prise de conscience du besoin de développement des compétences nouvelles,
- une meilleure orientation des effectifs vers les formations les plus performantes sur le plan économique et social,
- un meilleur accompagnement de l'insertion professionnelle,
- une meilleure gestion des offres et des productions des universités pour faire face à la hausse des effectifs,
- un soutien accru à la collaboration privé-public quant aux enjeux d'orientation.

Proposition n°8

Faire du numérique un levier de développement de l'entrepreneuriat étudiant, grâce à :

- la mise en place de prix de l'innovation numérique à l'échelle académique,
- le développement de campus démonstrateurs,

- la mise en place d'espaces dédiés pour faciliter le développement de projets étudiants,
- l'organisation des « journées portes ouvertes » numériques,
- la mise en place de ressources numériques pour des étudiants devenant acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- le développement des MOOC et autres outils pour mieux gérer les orientations des étudiants

Proposition n°9

Afin d'être en phase avec les besoins de la 3ème révolution industrielle, de l'économie et de l'industrie 4.0, renforcer le partenariat des universités et des écoles avec le secteur privé à travers :

- la mise en place d'Académies du Management et du Digital à un échelon régional,
- le développement de tiers lieux sur les campus tels que des incubateurs ou des laboratoires
- d'expérimentation numérique.

Proposition n°10

Créer des synergies plus fortes entre les espaces d'enseignement supérieur et de recherche européens grâce à :

- la reconnaissance réciproque des attributions de crédits ECTS autour de formations virtuelles impliquant
- des étudiants de différentes universités européennes,
- la mise en place d'un supplément au diplôme numérisé,
- la mise en place d'un passeport digital européen,
- la réponse en consortium liant entreprises et académie à des projets H2020 avec accès à des financements

Nous vous attendons sur Twitter, Facebook et Instagram
Inscrivez-vous à notre newsletter

Contact presse :
Institut Montaigne
Lara Oliveau, Chargée de communication
01 53 89 05 73 – loliveau@institutmontaigne.org

A propos de l'Institut Montaigne

Association à but non lucratif, l'Institut Montaigne est un laboratoire d'idées créé en 2000. Il élabore des propositions concrètes autour de quatre axes de politiques publiques : action publique, cohésion sociale, compétitivité et finances publiques. Adressés aux pouvoirs publics, ses travaux sont le fruit d'une méthode d'analyse et de recherche ouverte sur les comparaisons internationales, rigoureuse et critique. L'Institut Montaigne réunit des chefs d'entreprise, des hauts fonctionnaires, des universitaires et des personnalités issues d'horizons très divers. Ses financements sont exclusivement privés, aucune contribution n'excédant 2 % d'un budget annuel de 3,8 millions d'euros. À travers ses publications et les événements qu'il organise, l'Institut Montaigne, think tank pionnier en France, souhaite jouer pleinement son rôle d'acteur du débat démocratique.